



Pôle espoir rugby

Les Pôles Espoirs sont des structures d'entraînement et de formation intégrées au dispositif du Haut Niveau.

Ce dispositif s'adresse aux joueurs licenciés à la FFR présentant de fortes potentialités.

La reconnaissance de ce dispositif par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CSHN) attribue aux Pôles Espoirs, des moyens qui permettent d'offrir aux sportifs recrutés les meilleures conditions d'accueil pour mener de front un projet scolaire et une formation rugbystique de haut niveau.

. Le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française de Rugby mobilisent et conjuguent leurs moyens en direction des Pôles labellisés.

Ainsi, les jeunes admis dans un Pôle Espoirs bénéficient des prestations et avantages suivants :

- l'inscription sur la liste « Espoirs » du Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- l'aménagement réel des emplois du temps dans la filière scolaire choisie,
- un suivi scolaire et médical, personnalisé,
- une formation rugbystique dispensée par des cadres reconnus par la Direction Technique Nationale,
- une prise en charge partielle des frais de scolarité par la FFR,
- l'accès favorisé à l'Équipe de France "moins de 18 ans".

Les Pôles Espoirs Rugby sont au nombre de 10, ils sont répartis sur le territoire en fonction du paysage rugbystique français : un bassin de recrutement est clairement identifié pour chacun d'entre eux.

Les Pôles fonctionnent en liaison avec les centres de formation des clubs professionnels. Les termes de cette complémentarité sont stipulés dans une Charte rédigée conjointement par la FFR et la LNR.

Aucun amalgame ne peut être fait entre ces structures et les Sections Sportives mises en place par les Rectorats.

Important

Afin de préserver l'équilibre de ces jeunes et de favoriser au mieux leur adaptation aux exigences du Haut Niveau, la Direction Technique Nationale souhaite que les joueurs restent licenciés dans leur club d'origine, sauf avis contraire des parents ou autre cas de force majeure. Compte tenu des objectifs poursuivis et des investissements consentis, l'admission définitive d'un joueur dans le dispositif, implique sa présence sur la structure du lundi au vendredi sauf

cas particulier et occasionnel traité par le responsable du Pôle et le club.

Conditions et modalités d'admission

Peuvent faire acte de candidature au concours de recrutement d'un Pôle Espoirs :

1. Prioritairement les joueurs licenciés à la FFR appartenant aux catégories "moins de 15 ans", "moins de 16 ans" ayant été détectés et proposés par les cadres techniques régionaux ou départementaux (voir modalités du concours de recrutement ci-après) .
2. Exclusivement les joueurs "moins de 17 ans" détectés et proposés par la DTN suite aux différentes compétitions nationales, et interrégionales (Taddei, TOP 100 national).
3. Exceptionnellement les candidatures libres seront retenues (cas de joueurs déjà détectés mais blessés pendant la saison, joueurs des DOM-TOM, ou vivant à l'étranger, "moins de 14 ans", cas particulier sous réserve d'avis d'un cadre technique).

Le dossier de candidature est à retourner aux responsables des Pôles Espoirs, dans les établissements d'accueil .La candidature n'est recevable que si l'élève est dans une situation de scolarité et d'orientation conforme aux normes en vigueur dans l'enseignement public.
La sélection se fait à la fois sur des critères sportifs et scolaires.

1. Modalités de recrutement des candidats

La Direction Technique Nationale, par l'intermédiaire de ses cadres techniques régionaux et départementaux, détecte au travers des regroupements, stages, sélections régionales et interrégionales, les jeunes talents présentant de fortes potentialités pour la pratique future du rugby de haut niveau.

La Direction Technique Nationale adresse un dossier de candidature à chacun de ces joueurs « détectés ».

2. Procédure d'évaluation dans le domaine scolaire

L'évaluation scolaire se fait au vu du dossier scolaire présenté par le candidat lors de l'inscription pour le concours de recrutement. Celui-ci contient obligatoirement :

- * les bulletins de note des deux premiers trimestres (le bulletin du troisième trimestre devant parvenir le plus tôt possible au responsable du Pôle).
- * La fiche d'évaluation remplie par le professeur principal de la classe dans laquelle se trouve le candidat à la date du concours.

3. Admission dans un Pôle Espoirs

Seuls sont admis les élèves qui manifestent une motivation et un niveau scolaire suffisants.
La décision définitive concernant l'entrée au Pôle Espoir ne peut être prononcée qu'après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe du troisième trimestre
Cette décision reste de la responsabilité du chef d'établissement dans lequel le Pôle Espoirs est rattaché et de celui dans lequel l'élève sera scolarisé.

Aucune admission n'est prononcée sans un pronostic raisonnable de réussite scolaire dans le cursus choisi.

Il ne s'agit pas seulement pour les équipes pédagogiques et administratives des Pôles Espoirs, de « fabriquer » de bons rugbymen, mais d'amener au succès scolaire le plus grand nombre possible d'élèves qui leur sont confiés.

Ces Pôles Espoirs sont donc accessibles à tout élève dont le dossier d'orientation laisse envisager une scolarité normale ; ils ne sont pas réservés aux seuls bons élèves, pas plus qu'ils ne peuvent être ouverts à des jeunes dont le dossier scolaire est notoirement insuffisant.

Les conditions de scolarité

Une fois admis au sein du Pôle Espoirs, les élèves bénéficient d'un régime particulier rendant compatibles leurs activités sportives et leurs études. Placés sous l'autorité directe d'un professeur d'E.P.S., spécialiste de l'activité rugby, qui est à la fois leur entraîneur et leur éducateur, ils sont l'objet d'un suivi particulièrement attentif :

- Des aménagements horaires leur permettent de regagner leur famille le vendredi à 15 ou 16 heures.
- Des heures supplémentaires sont spécialement attribuées au Pôle Espoirs pour assurer le soutien scolaire des élèves en difficulté ou pour rattraper d'éventuelles absences dues à la pratique du rugby.

Toutefois, l'élève doit être en mesure de suivre une scolarité normale, et ceci malgré une pratique rugbystique intensive : il suit les cours de la classe dans laquelle il a été affecté en début d'année avec des élèves n'appartenant pas au Pôle Espoirs.

Au total, une très grande importance est attachée au travail et aux résultats scolaires.

L'insuffisance de ceux-ci, lorsqu'elle est due à un manque de travail évident, peut entraîner l'exclusion du Pôle Espoirs.

En étant sélectionné dans un Pôle Espoirs, les joueurs sont automatiquement inscrits sur la liste de haut niveau (catégorie « Espoirs ») du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce statut est particulièrement intéressant en fin de cycle secondaire, lorsque les jeunes gens postulent pour rentrer dans certaines écoles et facultés de l'enseignement supérieur ou pour obtenir des aides financières.

La pratique du rugby

1. Les installations sportives

Le Pôle Espoirs Rugby de Bayonne bénéficie d'un atout essentiel : l'unité de lieu. En effet, toutes les installations sont dans l'enceinte de l'établissement ou à proximité :

- un terrain de rugby et ses vestiaires
- un gymnase
- une salle de musculation
- une piste d'athlétisme

- un terrain « synthétique » (en cas d'intempéries)

2.L'entraînement

L'aménagement des horaires de travail permet à chacun :

- d'effectuer, sous la conduite de son entraîneur , 8 à 10 heures d'entraînement hebdomadaire (entraînement en collectif total, partiel, technique au poste, préparation physique et musculation, séance vidéo).
- de poursuivre des formations complémentaires (formation à l'arbitrage).
- de rejoindre le week-end son club d'origine afin de participer aux matches du calendrier rugbystique. Lorsque l'éloignement de ce dernier rend impossible un déplacement hebdomadaire, l'élève est autorisé à faire une demande de mutation en faveur d'un club plus proche.

3.Rencontres inter pôles espoirs

Des rassemblements inter pôles (stages) sont organisés régulièrement pour les moins de 16 ans et moins de 17 ans ; ces stages se déroulent en France ou à l'étranger.

Ils ont pour objectifs d'harmoniser le travail fixé par la Direction Technique Nationale, de contrôler et évaluer les progrès de chacun, mais aussi de repérer les joueurs susceptibles d'évoluer dans les équipes de France (-18 ans ; -19ans).

4.Suivi médical

Le Pôle Espoirs Rugby de Bayonne se situe en face du Centre Hospitalier de la Côte Basque. Celui-ci accueille les élèves du pôle durant toute l'année scolaire, en leur proposant les prestations suivantes :

- bilan de santé approfondi (2 fois par an) : test à l'effort, bilan biologique, entretien avec le médecin responsable.
- suivi traumatologique assuré par 2 kinésithérapeutes tous les lundis et mercredis au lycée et/ou au centre de rééducation du Centre Hospitalier
- un médecin traumatologue accueille sans délai le joueur dans les cas d'urgence.
- un cardiologue, un pneumologue, un podologue et une diététicienne complètent l'équipe médicale rattachée au Pôle Espoirs.
- un entretien avec un psychologue est organisé en début d'année scolaire pour tous les nouveaux élèves. Il reçoit sur rendez-vous et sans délai tous les joueurs qui en font la demande durant l'année scolaire.
- un entretien avec un diététicien est organisé en début d'année scolaire sur convocation du médecin responsable du Pôle.

Les conditions d'hébergement

A de rares exceptions près, tous les élèves du Pôle Espoirs sont internes.
Les élèves sont logés dans un dortoir moderne et répartis en chambre de deux ou de trois. Un foyer doté d'un équipement vidéo leur est réservé.
Ils bénéficient d'un surplus alimentaire tous les matins au petit déjeuner sous la forme d'une alimentation qui répond à des critères diététiques.

Résultats sportifs des élèves inscrits au Pôle Espoirs Rugby

Ce bilan satisfaisant fait écho à un bilan scolaire lors du premier trimestre où les 2/3 de l'effectif ont reçu les encouragements et les félicitations du conseil de classe.

LYCEE CASSIN : 13 élèves inscrits au Pôle

Sélection Nationale : ANDRE Yon (2^{nde}15) - GOUAUX Alexandre (2^{nde}15) - ETCHEVERRY Iban (1^{ère} S4) - HEGUY Baptiste (1^{ère} S4) - ORDAS Manuel (1^{ère} S4)

Equipe de France moins de 18 ans : HASTOY Antoine (Term S2) - ROUMAT Alexandre (Term S2)

LYCEE LOUIS de FOIX : 5 élèves inscrits au Pôle

Sélection Nationale : EYRESBLANQUES Lucas (1^{ère} STI2D)

Equipe de France moins de 18 ans : BROS Romain (Term STI2D) - REY Lucas (Term

STMG)

LYCEE Paul BERT: 4 élèves inscrits au Pôle

Sélection Nationale : ■ ■ HIRIGOYEN Mathieu (2COMM) - BARADA Hugo (1 COMM)

LYCEE CANTAU: 1 élève inscrit au Pôle

Equipe de France moins de 18 ans : ■ ■ ■ ARRATE Alex (Term BEE)